



TEMPS D'ECHANGES RELATIFS AU SUIVI DE LA
SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT
LA FONCTION PUBLIQUE

Jeudi 25 MARS 2021

Intervention CGT

Bonjour Madame la Ministre,

Pour commencer une première incise sur l'envoi des convocations par la DGAFP depuis peu adressées uniquement aux secrétaires généraux complique notre mode d'organisation à la CGT et allonge le circuit de diffusion aux représentants et mandatés concernés. Nous vous demandons donc un retour aux convocations avec les noms transmis par nos directions.

Je ne pense pas qu'il faille insister plus que nous l'avons déjà fait lors de la dernière réunion sur tous les aléas autour de la campagne de vaccination et le fait que le gouvernement n'ait pas réussi à avoir suffisamment de doses de vaccin pour aborder la campagne vaccinale sereinement en garantissant la vaccination rapide, massive et sécurisée de la population.

Une information plus pratique : il remonte chaque jour des informations sur l'amplification des cas COVID positifs dans les établissements recevant du public, dans ceux accueillant les jeunes enfants et les établissements scolaires. Ce sont principalement les agents ne pouvant télétravailler et qui peuvent contracter ou propager malgré eux le virus sur leur lieu de travail. Quelles solutions pour ces

agents pour qui le télétravail n'est pas la solution ? a chaque fois on nous donne les pourcentages et demande de télétravailler davantage mais ce n'est pas possible pour tout le monde.

Nous vous avons fait part, dans une réunion précédente que nous étions interpellés par de nombreux parents salariés sur les dispositions prises s'agissant de la garde des enfants. La situation devient ingérable pour les parents d'élèves confrontés, dans le cadre de la crise sanitaire, à des protocoles qui ne cessent d'évoluer.

Lorsque les enfants ont des cours en alternance domicile et présentiel, ou dont les écoles ferment et qui plus est des plannings qui changent d'une semaine à l'autre, les parents ne sont pas en situation d'obtenir des attestations des chefs d'établissement pour la garde de leurs enfants.

Pour la CGT, nous vous demandons de permettre à ces parents d'être placés prioritairement par leur employeur en télétravail ou à défaut pour les missions qui ne peuvent être télétravaillées d'être placé en autorisation spéciale d'absence en justifiant l'absence d'accès de leur enfant dans leur établissement scolaire par une attestation sur l'honneur.

Nous voulons dire un mot, ce n'est pas déconnecté de la situation sanitaire, sur les élections CNRACL pour les versants hospitaliers et territoriaux donc le déroulement n'a pas été très simple, et les taux de participation plus bas qu'en 2014. Comme on a très peu de temps, je ne vais pas aborder tout le processus des dysfonctionnements mais cependant relever que ces dysfonctionnements démontrent la nécessité d'organiser un « vote à l'urne » au plus près des agents, sur les lieux de travail, et dans les mairies pour les retraités avec un dépouillement manuel sous contrôle des listes des organisations syndicales candidates et nous réaffirmons et revendiquons ce mode de d'organisation.

Autre sujet : Dans la même démarche de gestion avec sang-froid, humilité et responsabilité que vous avez exprimé en assumant de corriger tout de suite ce qui ne marche pas, en supprimant en 4 heures la première version de l'attestation, nous vous engageons à poursuivre dans cette démarche et d'arrêter tout ce qui nuit à la bonne marche de la fonction publique ancrée dans l'intérêt général : les suppressions de lits à l'hôpital, l'austérité salariale qui plombe la fonction publique, l'allongement du temps de travail des agents territoriaux, la suppression des CHSCT, les plans de restructurations, démantèlement des missions, les privatisations, l'étranglement financier des collectivités, l'idéologie managériale tout cela contraire à l'intérêt général.

Et dans un premier temps, car en 4 heures nous convenons que c'est un peu juste, penser aux agents du secteur de l'action sociale, médico-sociale qui sont les « oubliés du Ségur » en attribuant les 183 euros pour toutes les filières concernées. Mêmes métiers, mêmes rémunérations. C'est bien dans le cadre de la crise sanitaire.

Abroger les dispositions régressives de la loi dite de transformation de la fonction publique : En plus des conditions de travail matérielles et morales rendues encore plus difficiles depuis un an, l'application de la loi dite de transformation de la fonction publique n'a, elle, pas fait l'objet d'une suspension, bien au contraire. Bien loin de prendre en compte la situation dégradée que vivent les agents, le gouvernement ne cesse de poursuivre sa politique de destruction du statut de la fonction publique, instaurant de ce fait l'arbitraire et les inégalités de traitements. Après le vol de congés pendant la première période de confinement, ce sont à présent les employeurs territoriaux qui s'engouffrent dans l'application sans réserve des 1607 heures, la suppression des accords antérieurs à 2001 poursuivant ainsi le vol de congés.

Finalement, la seule disposition gouvernementale, reconduite depuis de trop nombreuses années, restant gelée pour les fonctionnaires territoriaux, c'est leur rémunération. La seule urgence qui s'impose, c'est le dégel immédiat du point d'indice pour toute la fonction publique, le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis son instauration et la revalorisation immédiate des grilles et des carrières. Nous redemandons donc, et le ferons chaque fois qu'il nous sera possible, l'ouverture de négociations salariales.